



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY SIÈGE SOCIAL

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, GOV 1L0
Tél. : 418 673-1705
Télec. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis, GOV 1M0
Tél. : 418 544-0113
Télec. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 18-387 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 18-387 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière.
2. Le projet de règlement numéro 18-387 vise à permettre certains commerces dans l'affectation agroforestière, dont les commerces liés à l'agrotourisme. L'hébergement touristique sera autorisé à condition que l'usage soit soumis à un règlement d'urbanisme à caractère discrétionnaire au choix de la municipalité. De plus, la restauration ainsi que les commerces d'accommodation et de transit seront autorisés uniquement en bordure d'une route nationale et régionale et à condition que l'usage soit soumis à un règlement d'urbanisme à caractère discrétionnaire au choix de la municipalité. Finalement, le règlement vise à permettre des industries manufacturières artisanales sous respect de plusieurs conditions.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 17 décembre 2019, à 18 h, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. L'objet de cette assemblée sera de présenter aux personnes intéressées le projet de règlement numéro 18-387. Au cours de cette assemblée, la commission, présidée par le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, les effets sur le plan et les règlements d'urbanisme des municipalités. Elle entendra également les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 18-387 et l'illustration du territoire visé peuvent être consultés au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay à Saint-Honoré ou au point de service à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 2 décembre 2019.

Christine Dufour
Directrice générale et secrétaire-trésorière